

AVIS DE PUBLICATION DU
RÈGLEMENT 1252-10

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 21 mai 2024, à compter de 19 h 30, le Conseil a adopté le règlement 1252-10 amendant le règlement sur les permis et certificats 1252.

Ce règlement est entré en vigueur le 28 juin 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, sur rendez-vous, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 2 juillet 2024



Me Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques